

**Les espaces public au cœur des projets de
revitalisation des centres-bourgs**

**Le concours d'idées, un outil pour la
conception de l'aménagement urbain en
milieu rural**

21 mai 2019

Une démarche née d'un contexte territorial

La dégradation des centres anciens

- des phénomènes de dégradation importants associés à des situations d'insalubrité marquée ;
- une densité importante qui pénalise l'habitabilité et la qualité d'usage des logements ;
- des caractéristiques issues de tissus urbains médiévaux.



Un développement urbain mal maîtrisé

- un développement résultant souvent d'une juxtaposition d'opérations « stéréotypées » ;
- des espaces publics délaissés et « maltraités ».



Un besoin d'accompagnement

- Des procédures traditionnelles souvent inadaptées au contexte des petites communes situées en milieu rural
- Les communes rurales sont généralement démunies en moyen et en ingénierie.
- **Recherche d'une méthode d'élaboration de partis d'aménagement, pragmatique et adaptée aux moyens des petites communes :**

Le concours d'idées, une démarche plus souple qu'un concours traditionnel

Les objectifs du concours d'idées

- Permettre aux collectivités :
 - de développer une ambition urbaine de qualité, tout en restant dans des coûts d'études modestes ;
 - de bénéficier d'une pluralité de réflexions débouchant sur un parti d'aménagement au plus proche de leurs attentes ;
 - de retenir un parti d'aménagement plutôt qu'un prestataire sur références.

- chaque prestataire propose son parti d'aménagement par un « exposé graphique à mains nues », sans rendu écrit préalable. Pour les élus, cette méthode facilite la compréhension de la proposition.

- Une phase d'approfondissement concertée avec le prestataire lauréat permet aux élus d'obtenir un parti d'aménagement au plus proche de leurs attentes.

Des échelles différentes

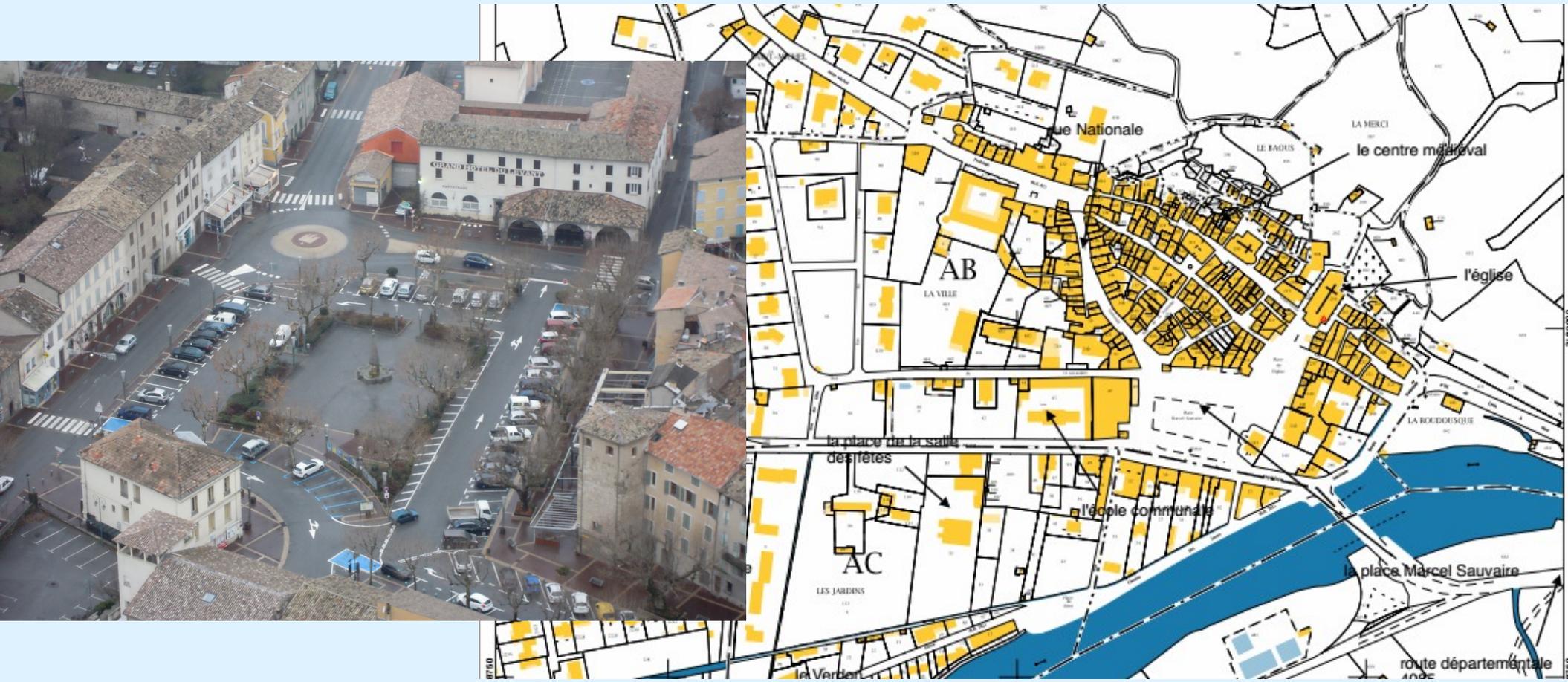
- Plan de référence à l'échelle d'un centre-ville.
 - Aménagement de traverse d'agglomération.
 - Aménagement d'îlots résultant de friches urbaines.
 - Conception d'une greffe urbaine.
 - Aménagement d'espaces publics.
- **Le mode d'expression et la précision des documents dessinés en séance seront fonction de l'expression graphique du candidat mais aussi du périmètre de réflexion.**

Castellane

Commune Centre Bourg



- Commune de 1600 hab, lauréate AMI centre bourg
- Un environnement naturel et paysager exceptionnel
- Une cité historique au patrimoine riche, peu mis en valeur
- Un passage important et une étape incontournable à l'entrée des gorges du Verdon
- Un centre marqué par la fréquentation des véhicules, le stationnement
- Une activité et un développement axé sur le tourisme estival, plus de 20 000 hab en haute saison



Orientations du parti d'aménagement lauréat

- Réaffirmer le front de la cité, une silhouette claire et lisible
- Réaffirmer les points de vue, les entrées et portes de la ville, les articulations
- Restructurer les places, adapter les végétations, mettre l'eau en valeur, réduire fortement l'impact du stationnement



Orientations du parti d'aménagement lauréat

- Dans la traverse, sur la place, prioriser le piéton
- Adapter les conditions de circulation à la saisonnalité
 - En période estivale, une voie de contournement pour un sens de circulation
 - Hors saison, maintien des 2 sens avec croisements ponctuels
- Optimiser le stationnement et l'orienter sur des parkings aménagés en périphérie du centre historique



Plan de référence (après approfondissement)

schéma plan de référence



plan de référence par séquences

place Marcel Sauvage

la place en décembre 2017

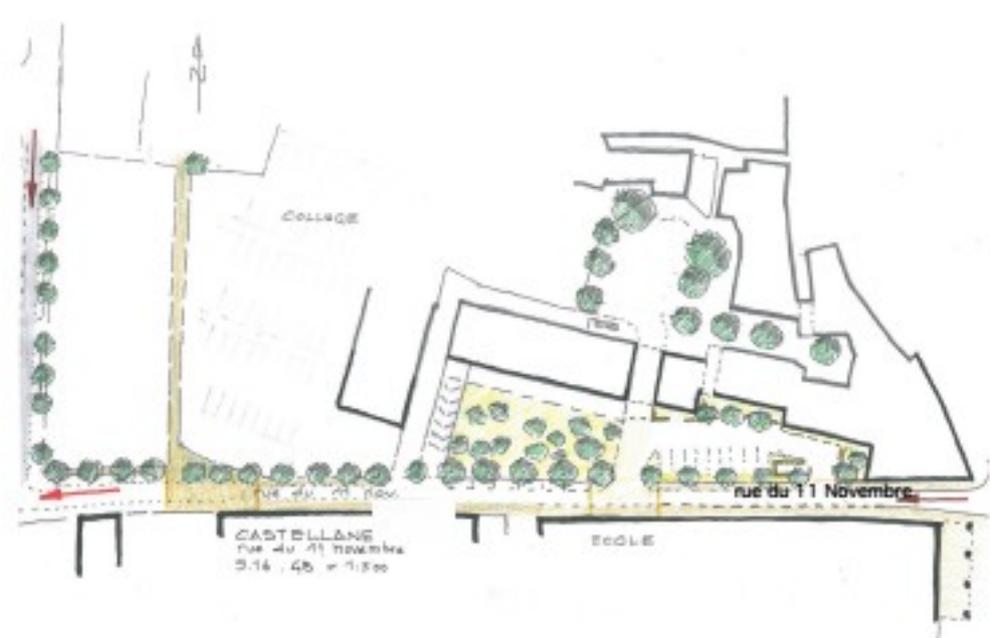
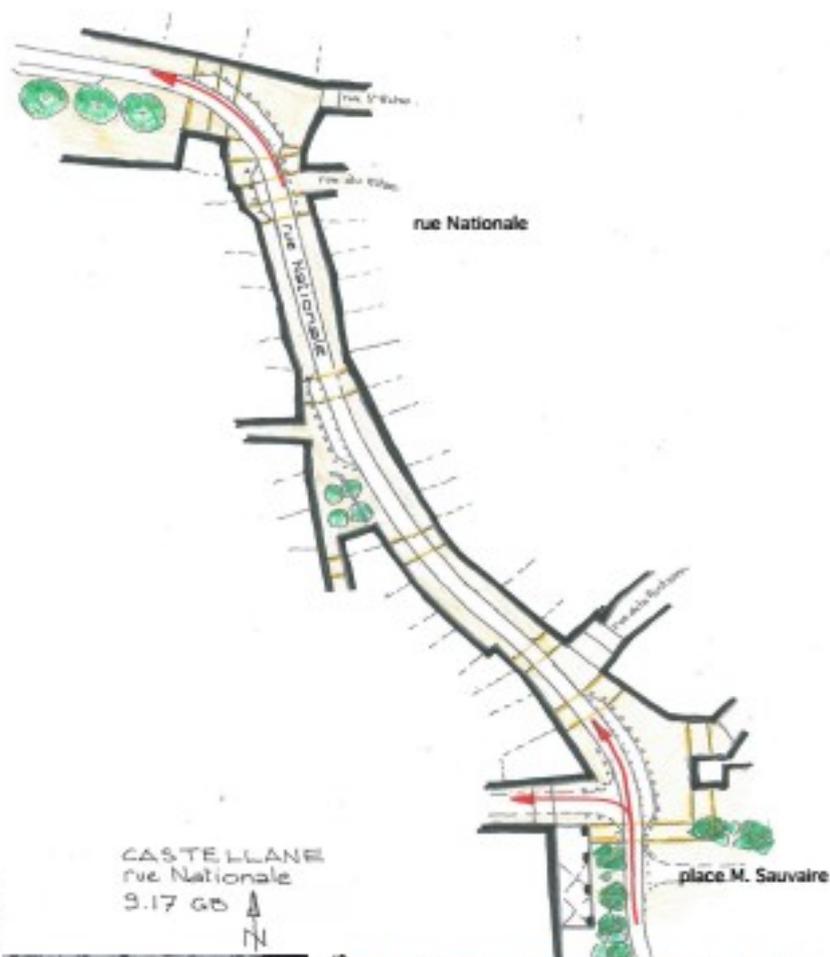


CASTELLANE
PLACE M. SAUVAGE
9.17 CA



circulation avec rond-point





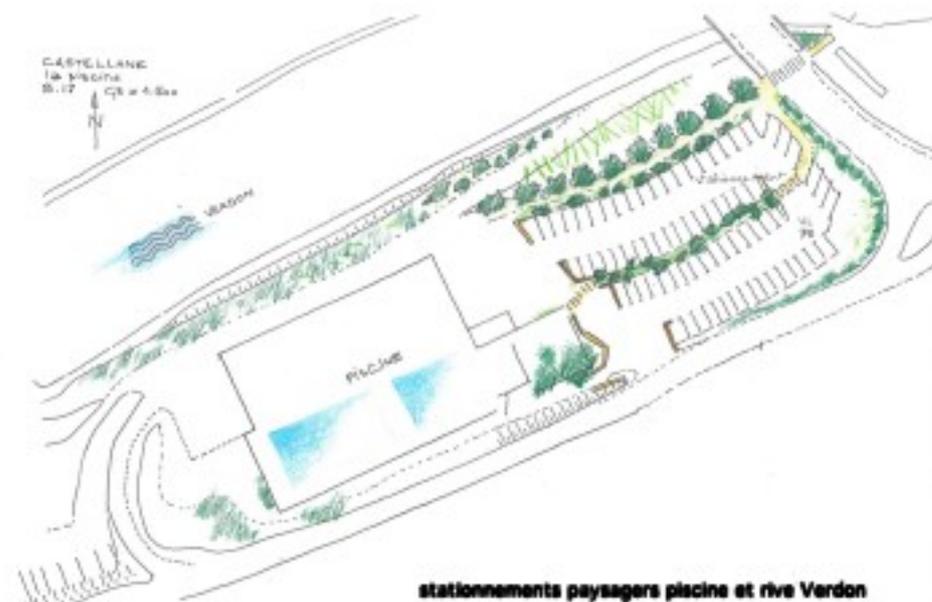
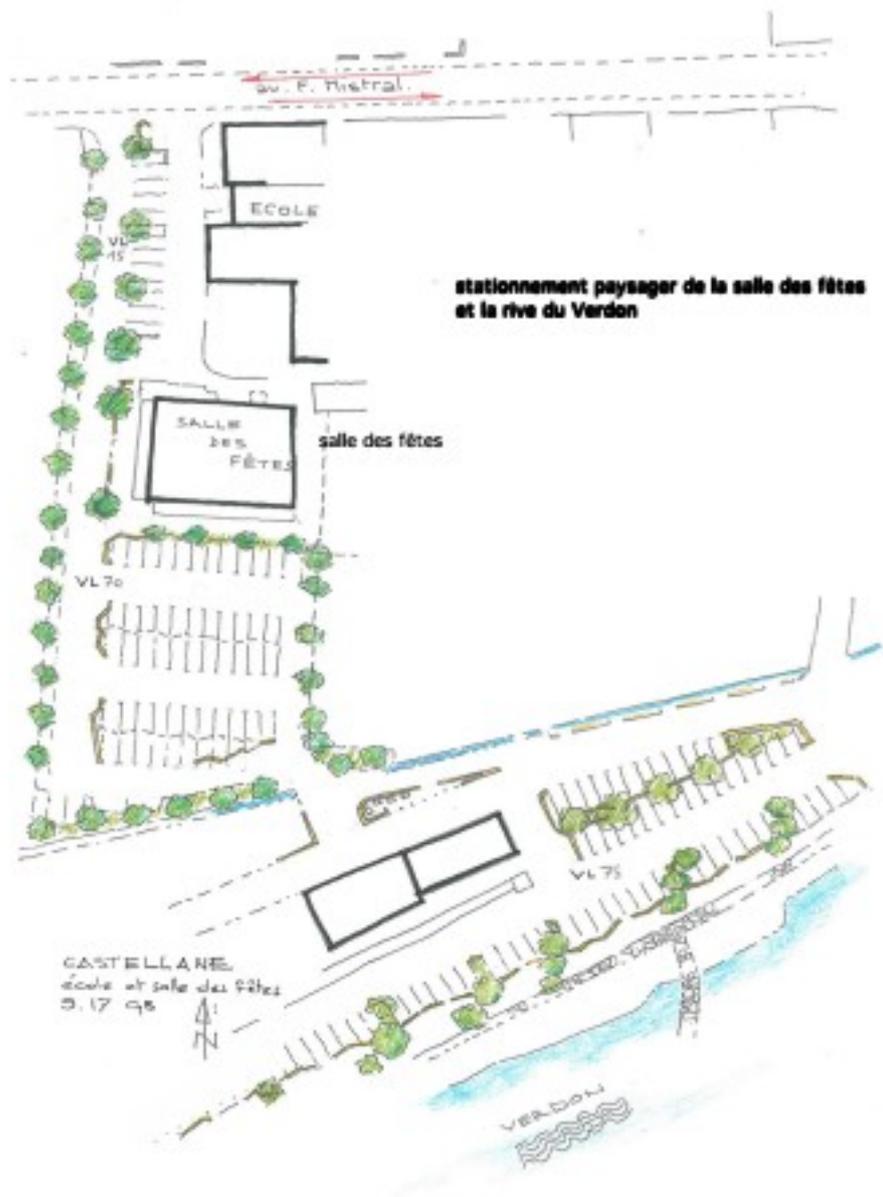
les cheminements piétons au début du XXème



la circulation vélocifère en été 2016



plan de référence par séquences



Implication de la DDT04

- Emergence de projet qui poursuivent des objectifs environnementaux et de mixité sociale.
- Réflexion avec la collectivité sur la localisation du projet, ses fondements, ... ;
- Diagnostic préalable, identification des enjeux en mobilisant les compétences internes, externes, ..
- Accompagnement des collectivités pour l'élaboration de programmes tant qualitatifs que quantitatifs ;
- Définition d'objectifs environnementaux ;

Le cadre réglementaire

Le concours d'idées n'a pas vocation à remplacer les procédures formalisées.

Il s'agit d'une prestation de services intellectuels permettant d'élaborer un parti d'aménagement et de définir une enveloppe financière

Le montant des marchés correspondants reste sous les seuils formalisés. Ils sont passés dans le cadre de procédures adaptées (article L.2123-1 du code) :

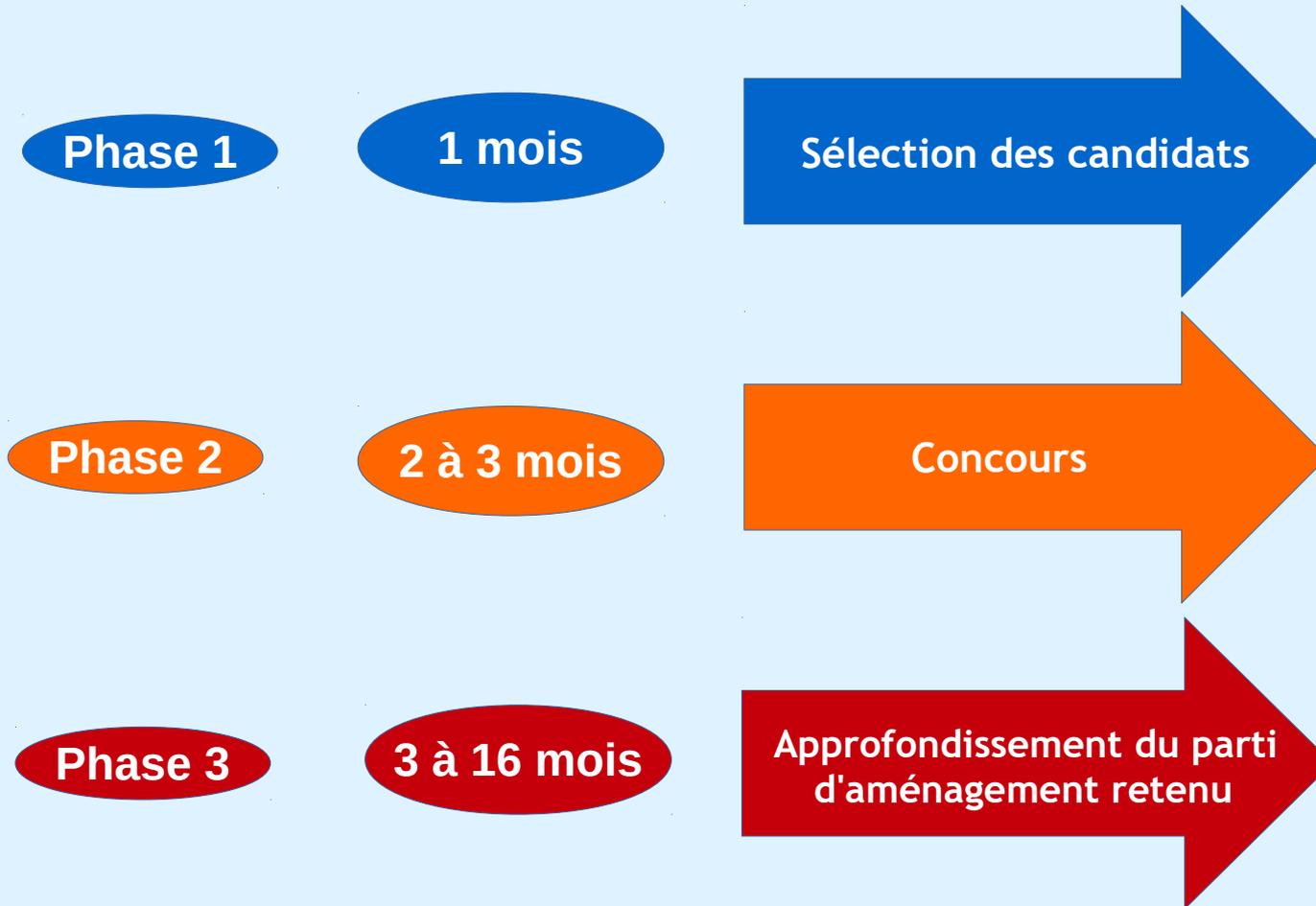
- <90 000 € ht : modalités de publicité adaptées
- >90 000 et <221 000 € ht : avis de marché dans le BOAMP ou un journal habilité à publier les annonces légales.

Le coût du concours d'idées

- Phase 1 : en phase de sélection, les candidats ne perçoivent aucune indemnité
- Phase 2 : chaque candidat admis à concourir perçoit en fonction de la complexité de l'étude, de son périmètre, une rémunération qui pourra varier de 3 000 à 5 000 €
- Phase 3 : la phase d'approfondissement du parti d'aménagement et le dossier de présentation sont rémunérés de 8 000 à 30 000 € TTC

Le coût global varie de 17 000 à 45000 € TTC hors levés de plan, publications, ...

Le déroulement du concours d'idées



Phase 1

Sélection des candidats

Appel à candidatures

Dossier de consultation remis aux candidats :

- règlement de consultation
- cahier des charges
- diagnostic, note de cadrage
- cadre prédéfini pour les références à fournir

Commission de sélection

Dossier à fournir par les candidats :

- une note de motivation
- des références en lien avec Les problématiques à traiter

**Sélection
de 3 candidats**

Objectifs

En imposant aux candidats, un cadre strict pour la présentation de leurs références, le comité de Pilotage évite d'être accablé par des pressbooks et des listes d'expériences abstraits. Il s'agit de sélectionner les candidats en fonction de leur implication dans des thématiques prédéfinies au regard du contexte de la commune et mesurer l'adéquation en terme de réponse et d'échelle d'opération.

Phase 2

Concours

Préparation du concours

Rencontre entre les 3 candidats et le comité de pilotage :

- visite du site conjointe
- échange, précision sur les enjeux, le programme
- remise d'une compilation d'éléments d'info.
- remise des supports de rendu dont un levé des éléments topographiques stratégiques

Objectifs

Donner aux candidats un maximum d'éléments de connaissance et de compréhension pour leur permettre de consacrer leur temps d'intervention à la conception.

Eviter les incompréhensions, créer du lien entre les équipes et le comité de pilotage.

Jury du concours

Exposé graphique des candidats devant une commission réunie « en jury ».
Sélection du parti d'aménagement lauréat.

Objectifs

Un parti d'aménagement qui se «construit» au fur et à mesure, sous les yeux du jury, ce qui permet une meilleure appréhension et compréhension. Chaque trait est justifié par un commentaire.

**Sélection
du parti
d'aménagement
lauréat**

Phase 3

Approfondissement du parti d'aménagement retenu

Approfondissement du parti d'aménagement retenu dans le cadre d'échanges avec le comité de pilotage.

Rendu d'un document de présentation:

- note de présentation, rappel du programme
- plan de masse (esquisse)
- coupes de principe, esquisses volumétriques
- ambiances architecturales
- estimations sur la base de ratio.

Le rôle du comité de pilotage

Le rôle du comité de pilotage :

- fédérer les acteurs autour du projet
- reformuler si besoin le programme et les objectifs
- valider les propositions du prestataire.

Le rôle de la DDT :

- animer le comité de pilotage
- rédiger les compte-rendus, suivre les décisions
- vérifier la conformité des productions du prestataire et proposer les validations
- vérifier la faisabilité juridique et technique du parti d'aménagement

Validation du parti d'aménagement

Objectifs

Intégration de l'échange, du partage des idées, de l'affinement du projet, de la prise en compte de la réalité des coûts par rapport aux moyens mobilisables, et en fonction des réalités locales.

Merci de votre attention